

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE  
DE MOLINEUF-CHAMBON-ORCHAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL EN DATE DU 21 NOVEMBRE 2016

N° 15/2016

Date de convocation : 14 novembre 2016

L'an deux mil seize, le 21 novembre à 18 h 30, les membres du Conseil Syndical se sont réunis à la Mairie de Molineuf sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FROMET, Président du SIVOS.

**Présents :** pour CHAMBON ... M. JOBARD Patrice et M. LEPRAT Denis,  
pour ORCHAISE ... Mme FERRAND Corinne,  
pour MOLINEUF ... M. FROMET Jean-Claude et M. GUELLIER Jean-Yves.

Monsieur Jean-Yves GUELLIER a été nommé secrétaire de séance.

**OBJET : TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS : ANNÉE 2017**

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'actualiser les tarifs de l'Accueil de Loisirs à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2017

T1 : pour les quotients jusqu'à 1000 EUR

T2 : pour les quotients jusqu'à 1400 EUR

T3 : pour les quotients au-delà ou pour les parents qui s'opposent à la consultation des éléments de leur dossier auprès de la CAF ou qui ne souhaitent pas communiquer leur avis d'imposition.

Les quotients retenus seront ceux obtenus auprès de la CAF sur l'année N-1 ou calculés à partir de la feuille d'imposition.

**Périscolaire**

	T1	T2	T3
Matin ou soir	2,71 €	2,86 €	3,00 €
Matin et soir	3,53 €	3,72 €	3,90 €

Accusé de réception en préfecture  
041-200058139-20161121-SIVOS\_DB15-  
2016-DE  
Date de télétransmission : 23/11/2016  
Date de réception préfecture : 23/11/2016

Sivos-délibération 15-2016 1/2

**Pour les familles des 3 communes (de Chambon –  
Molineuf – Orchaie) :**

	T1	T2	T3
1/2 journée avec repas Le mercredi	10,55€	11,55 €	12,57 €
Journée	12,52 €	13,53 €	14,54 €
4 jours	49,99 €	54,03 €	58,17 €
5 jours	59,18 €	64,28 €	69,38 €

**Pour les familles hors communes :**

	T1	T2	T3
1/2 journée avec repas Le mercredi	12,82 €	13,83 €	14,84 €
Journée	14,94 €	15,95 €	16,96 €
4 jours	59,08 €	63,12 €	67,16 €
5 jours	71,40 €	76,50 €	81,60 €

Les prestations de service ordinaire CAF (4,23 €/jour) et MSA (4,23 €/jour) sont déjà déduites des tarifs.

Pour les séjours en camps et les sorties, il sera demandé un supplément, variable suivant la nature des activités.

Une réduction de 1,90 € par journée complète et de 1 € les mercredis sera appliquée à partir du 2ème enfant pour les enfants du regroupement et hors regroupement.

Le présent acte transmis au représentant de l'Etat,  
Le 23 Novembre 2016  
Publié le 23 Novembre 2016 est certifié exécutoire.  
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme.

Le Président du SIVOS,  
Jean-Claude FROMET



*(Signature)*

Sivos-délibération 15-2016 2/2

Accusé de réception en préfecture  
041-200058139-20161121-SIVOS\_DB15-  
2016-DE  
Date de télétransmission : 23/11/2016  
Date de réception préfecture : 23/11/2016